

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif (CA). La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche les prévisions budgétaires, inscrites au budget primitif, des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent doivent être concordantes avec celles présentées par le comptable dans son compte de gestion.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Résultat

Recettes de fonctionnement	57 910 418,42 €
Dépenses de fonctionnement	49 364 251,54 €
Résultat 2025	8 546 166,88 €
Résultat reporté N-1	4 790 902,62 €
Résultat de clôture	13 337 069,50 €

Le compte de gestion établi par le comptable public de Chelles est concordant avec le compte administratif de l'ordonnateur.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Produits issus de la fiscalité directe locale
- Dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et participations d'autres collectivités et établissements publics

- Produits des services
- Revenus des immeubles communaux

1.2.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit essentiellement du paiement des indemnités journalières de la Caisse primaire d'assurance maladie pour un montant de 113 953,39 € en 2025. Il était de 126 620,24 € en 2024.

1.2.2 Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

5 688 830,03 € ont été encaissés en 2025 (5 480 760,63 € en 2024, soit une hausse de 3,8 %).

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 233 610,90 €
- Des ventes de concessions dans les cimetières : 57 913,00 €
- Des redevances des accueils de loisirs et des cantines : 4 684 919,61 €
- Des mises à disposition de personnels facturées : 348 030,35 €

1.2.3 Les impôts et taxes (chapitre 73)

42 614 928,09 € ont été perçus en 2025 (42 090 728,57 € en 2024, soit une hausse de 1,2 %).

Les taux d'imposition communaux sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 49,31 %

Taxe sur le foncier non bâti : 74,01 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,20 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée principalement à la revalorisation des bases fiscales via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national.

	CA 2024	CA 2025
Produit taxe foncière propriétés bâties	32 745 925 €	33 331 104 €
Variation en pourcentage		+ 1,8 % / 2024
Variation en valeur		+ 585 179 € / 2024
	CA 2024	CA 2025
Produit taxe foncière propriétés non bâties	118 206 €	115 277 €
Variation en pourcentage		- 2,5 % / 2024
Variation en valeur		- 2 929 € / 2024
	CA 2024	CA 2025
Produit taxe habitation résidences sec.	611 304 €	266 911 €
Variation en pourcentage		- 56,3 % / 2024
Variation en valeur		- 344 393 € / 2024

En ajoutant les rôles complémentaires et supplémentaires, le total des contributions directes est de 33 771 034 euros.

Les chapitres 73 et 731 regroupent également (principales recettes) :

- l'attribution de compensation : 4 246 207,20 €
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 409 019,00 €
- le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France : 1 333 016,00 €
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 515 654,70 €
- la taxe sur la consommation finale d'électricité : 679 124,19 €
- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : 626 381,00 €

1.2.4 Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

7 610 722,21 € ont été perçus en 2025 (8 671 154,29 € en 2024, soit une baisse de 12,2 %).

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

- Dotation forfaitaire : 3 688 458 €, +1,4 % / 2024
- Dotation de solidarité urbaine : 887 300 €, + 6,5 % / 2024
- Dotation nationale de péréquation : 422 084 €, - 10 % / 2024

Le chapitre 74 regroupe également (principales recettes) :

- Les participations de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne : 1 984 447,05 € (- 28,7 %)
- Les participations du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 88 776,34 € (- 66,8 %)
- Les compensations de l'Etat au titre des taxes foncières : 254 935 € (+ 14,8 %)

1.2.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

1 073 894,43 € ont été titrés en 2025. Le remboursement des indemnités journalières s'est élevé à 639 601,24 € (- 16,2 % par rapport à 2024). Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 147 012,67 € (- 17,8 % par rapport à 2024).

1.2.6 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 259 363,04 €. Il correspond aux mandats annulés sur exercices antérieurs (51 884,04 €) et aux produits de cessions d'immobilisation (207 479,00 €).

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation 2025 / 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	7 785 478,84	4 790 902,62	- 38,5%
013	Atténuation de charges	126 620,24	113 953,39	- 10,0%
70	Produits des services	5 480 760,63	5 688 830,03	+ 3,8%
73	Impôts et taxes	5 579 223,20	6 205 604,20	11,2%
731	Fiscalité locale	36 511 505,37	36 409 323,89	-0,3%
74	Dotations et participations	8 671 154,29	7 610 722,21	-12,2%
75	Autres produits (dont loyers)	1 526 167,55	1 073 894,43	-29,6%
76	Produits financiers	208 471,98	148 710,84	-28,7%
77	Produits exceptionnels	1 845 875,14	259 363,04	-85,9%
78	Reprise de provisions	374 236,28	216 869,00	-42,1%
TOTAL		68 109 493,52	62 518 173,65	- 8,2%

1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

1.3.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du magazine municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre se sont élevées à 9 804 739,53 € (10 423 081,11 € en 2024, soit une baisse de 5,9 %). La principale diminution par rapport à 2024 concerne les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, carburants :- 699 K€).

1.3.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 32 373 977,92 € pour l'année 2025. Elles étaient de 31 785 615,96 € en 2024. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des cotisations patronales CNRACL et URSSAF, le versement du bonus attractivité pour les professionnels de la petite

enfance, la création de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les policiers municipaux, la mise en place du complément indemnitaire annuel et le glissement vieillesse – technicité.

1.3.3 Chapitre 014

Ce chapitre enregistre notamment les reversements de fiscalité locale. La commune a reversé 190 553 € de ressources fiscales pour les communes moins favorisées, par l'intermédiaire du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), créé par la loi de finances pour 2012.

1.3.4 Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 4 616 041,36 €. (4 973 600,05 € en 2024, soit une baisse de 7,2 %).

En 2025, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 2 364 626,70 € (2 297 103,00 € mandatés en 2024).

1.3.5 Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 587 046,76 € en 2025 (780 070,57 € en 2024), soit une baisse de 24,7 %.

1.3.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les charges exceptionnelles pour opération de gestion, les titres annulés sur exercice antérieur et les autres charges exceptionnelles pour un montant de 24 472,96 € (27 089,82 € en 2024).

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	10 423 081,11	9 804 739,53	-5,9%
012	Charges de personnel	31 785 615,96	32 373 977,92	1,9%
014	Atténuation de produits	208 411,00	190 553,00	-8,6%
65	Autres charges de gestion courante	4 973 600,05	4 616 041,36	-7,2%
66	Charges financières	780 070,57	587 046,76	-24,7%
67	Charges exceptionnelles	27 089,82	24 472,96	-9,7%
68	Provisions	30 000,00	25 880,00	-13,7%
TOTAL		48 227 868,51	47 622 711,53	-1,3%

2. Section d'investissement

2.1 Résultat

Recettes d'investissement	23 702 574,84 €
Dépenses d'investissement	20 496 387,13 €
Résultat 2025	3 206 187,71 €
Résultat reporté N-1	- 6 534 424,64 €
Solde d'exécution	- 3 328 236,93 €

2.2 Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 23 702 574,84 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles : 21 742 713,46 €, dont notamment :
 - o Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 3 835 155,48 € qui émanent principalement de l'Etat, de la région Ile-de-France et du département de Seine-et-Marne
 - o Du FCTVA pour 2 517 515,75 €
 - o De la taxe d'aménagement pour 62 009,85 €
 - o D'emprunts pour 3 005 853,20 €
 - o De l'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) lié à l'affectation du résultat 2024 pour un montant de 11 925 557,19 €.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 959 861,38 € (dotations aux amortissements, écritures de cessions et intégration de frais d'études à des comptes d'immobilisations).

2.3 Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

2.3.1 Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

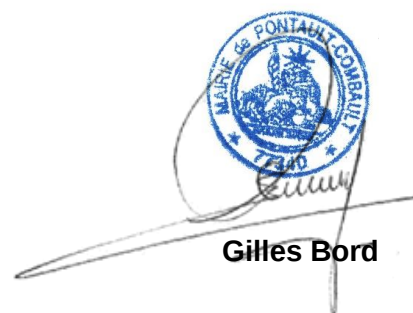
Le remboursement du capital de la dette est de 3 369 163,20 € en 2025 (3 615 378,57 € en 2024, soit une baisse de 6,8 %). Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 25 749 989,71 €.

2.3.2 Chapitres 20, 21 et 23

16,66 M€ ont été mandatés au titres des dépenses d'équipement (15,72 M€ en 2024). Les principales réalisations sont les suivantes :

- Transition écologique : 7 M€ (coulée verte, plantations d'arbres, isolations thermiques, rénovation de l'éclairage public)
- Voiries et cadre de vie : 6,1 M€
- Entretien des bâtiments scolaires, jeunesse, petite enfance : 2,3 M€, dont notamment :
 - Rénovation du groupe scolaire Pajot et de l'école élémentaire Granet
 - Rénovation des sanitaires de l'école Marginéa
 - Construction du centre de loisirs Dubus
- Dépenses d'équipement pour le fonctionnement des services : 0,9 M€
- Travaux bâtiments sportifs, administratifs, sociaux, culturels : 0,4 M€, dont notamment :
 - Rénovation de l'église Saint-Denis
 - Création d'allées dans le cimetière
 - Travaux de couverture du centre photographique d'Ile-de-France
 - Réfection des courts de tennis Jacques-Larché
 - Reprise des luminaires des gymnases Cataldi et Dubus

Le maire,



Gilles Bord